



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### AGENCE DE COMMUNICATION ART & GRAF' (A&G)

#### ARTICLE 1.

##### Objet :

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part l'Agence de communication Art and Graf', dénommée «A&G» vendant les services définis ci-après, et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée « *le Client* », achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'une proposition de contrat, un devis, tel que défini à l'article 2 des présentes.

Les services proposés par l'Agence sont les suivants :

Conseils techniques en termes de communication, Créations Visuels et Audiovisuels, Créations Graphiques, Impressions sur tous supports de communication en partenariat avec les fournisseurs attitrés de l'Agence, Poses d'enseignes et signalétiques, Formations, Créations Sites Web e-commerces, e-boutiques, e-vitrines, forums et plateformes, Applications smartphone.

#### ARTICLE 2.

##### Contrat :

Le devis, proposition tarifaire ou bon de commande et/ou contrat, complété des présentes conditions générales de vente, constitue une proposition de contrat pour lequel le Client ou son mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations qui lui incombent.

Cette proposition de contrat est valable 30 jours, à compter de sa date d'envoi ou de présentation au Client ou Organisme demandeur. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés conformément à l'article 7 des présentes et une nouvelle proposition tarifaire sera établie par l'Agence.

Chaque projet passe nécessairement par un devis préalable, il est préférable que le client le signe, toutefois, notre agence n'a ni l'obligation ni le pouvoir d'imposer celle-ci, ainsi, pour certains contrats, un simple accord oral peut suffire.

Il est stipulé dans les présentes CGV que la validation d'un BAT (Bon à Tirer) équivaut à la signature d'un devis. Cette validation doit être, pour équivaloir à une signature de contrat, rédigée par mail/message, ou couchée sur papier avec signature du Client.

Un BAT étant de cette manière validé par le Client, le contrat/devis est dès lors considéré comme accepté officiellement par ce dernier.

Pour les professionnels, il est très fortement recommandé de signer les devis/contrat avec le cachet de son entreprise/structure professionnelle.

Toute contestation d'un devis/contrat signé ou d'un BAT validé avec trace écrite, comme stipulé ci-dessus, ne sera pas recevable par l'Agence.

Lorsque le client demande un complément d'informations avec le ou les prestations choisies, l'Agence mettra en place un Cahier des Charges complet. Ainsi le travail réalisé s'appuiera rigoureusement sur ce dernier, que les deux parties devront obligatoirement signer avant de débiter tout travaux.

#### ARTICLE 3.

##### Conditions d'application :

Toute prestation accomplie par l'Agence implique de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux conditions du contrat et de son Cahier des charges si celui-ci existe.

#### ARTICLE 4.

##### Conditions d'évolution :

L'Agence se réserve le droit de modifier les articles des conditions générales de vente à tout moment. Toute nouvelle version entre en vigueur le jour suivant sa modification et sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de publication.

25 rue de l'Arquebuse  
51800 Sainte-Ménéhould

06 95 04 88 39  
contact@artandgraf.com  
artandgraf.com

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## AGENCE DE COMMUNICATION ART & GRAF' (A&G)

### ARTICLE 5.

#### Délai de rétractation :

Le Client peut annuler le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours, à compter de la réception du contrat/devis telle que stipulée à l'article 2 des présentes. Toutefois, si le Client n'a ni signé le dit-contrat/devis ni validé par écrit un BAT, ce dernier n'est nullement engagé envers l'Agence.

Néanmoins, dans le cas où, durant cette période de 7 jours l'Agence a déjà effectué une partie de la prestation, sur demande écrite du Client, elle imposera à ce dernier de régler le montant des heures et/ou fournitures produites qui lui sera alors chiffré, selon la grille tarifaire en vigueur (Annexe des présentes CGV).

### ARTICLE 6.

#### Annulation :

Quelques soient les cas de désistements ou d'annulations du fait du Client, ce dernier ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement d'acompte. Les sommes déjà versées seront conservées par l'Agence à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

### ARTICLE 7.

#### Prix :

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis au Client. Ils sont libellés en euros et calculés en TTC avec un taux de TVA à 20%.

Les tarifs sont garantis durant la période de validité du devis conformément à l'article 2, des présentes.

L'Agence se réserve le droit de modifier à tout moment sa grille tarifaire, qui sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de modification.

### ARTICLE 8.

#### Modalités de règlement :

Le règlement des services s'effectue exclusivement en euros, soit par chèque à l'ordre de « Art and Graf », soit par virement aux coordonnées bancaires figurant sur la facture ou le devis, soit par espèces.

Le règlement des services est échelonné comme suit :

- Premier acompte de 50% du montant total sur validation du présent devis afin d'engager la mission pour les contrats au dessus de 500 euros TTC (hors prestations web)
- Première acompte de 50% dès la mise en ligne d'une prestation web.
- Solde du montant total sur présentation de la facture avant livraison du produit. (Sans règlement intégral, tout produit/fourniture ne sera pas livré). Notre Agence s'engage à le conserver sous une durée de 30 jours.
- Le règlement de missions forfaitaires à l'année est échelonné comme suit : (Règlement fin d'année, date anniversaire du début du forfait, dans les 8 jours suivants réception de la facture).

A défaut de versement du premier acompte, et conformément à l'article 14 des présentes, l'Agence ne garantit pas la disponibilité des intervenants avec lesquels le devis a été chiffré. Toutefois, le Client reste lié par les obligations souscrites au titre des présentes notamment en ce qui concerne les modalités de règlement et les conditions d'annulation visées à l'article 6.

Les factures sont payables sous le délai indiqué sur ces dernières (délais fixés en fonction des prestations) à compter de réception de chaque facture par le Client.

#### Livraisons :

Le Client peut demander à l'Agence la livraison de son/ses produit(s), cette dernière sera facturée aux tarifs en vigueur et désigné sur la facture rattachée à la commande. Le Client doit simplement avertir l'Agence en amont de sa volonté de livraison sur le lieu de son choix. Autrement la restitution des commandes se fait dans les locaux de l'Agence.

25 rue de l'Arquebuse  
51800 Sainte-Ménéhould

06 95 04 88 39  
contact@artandgraf.com  
artandgraf.com

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## AGENCE DE COMMUNICATION ART & GRAF' (A&G)

En cas de désaccord simple à la restitution de sa commande, si le Client ne se manifeste pas, ce dernier dispose de 5 jours ouvrables pour adresser à Art and Graf' une lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le/les motif(s) précis de la contestation. A défaut de réclamation écrite sous le délai indiqué ci-dessus, sans règlement dans les temps, le Client se voit appliquer des pénalités de retard sur les montants restant ou totaux, dus conformément à l'article 9 des présentes.

### ARTICLE 9.

#### Pénalités de retard :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services facturés, le Client doit verser à l'Agence une pénalité de retard égale à 10% du taux annuel. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la facturation des services.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros TTC. Le Cabinet de recouvrement de dettes D'Ormane, mandaté par l'Agence, prendra en charge la suite de la procédure et appliquera les dites pénalités.

### ARTICLE 10.

#### Conditions d'escompte :

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

### ARTICLE 11.

#### Clause résolutoire :

Si dans les 30 jours ouvrés qui suivent la ou les relancé(s) de la part du service comptabilité de l'Agence informant du non-règlement et des pénalités de retard encourues par le Client n'abouti à un règlement, l'Agence est déchargée immédiatement de toutes obligations envers le Client.

### ARTICLE 12.

#### Obligations de l'Agence :

L'Agence a obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour satisfaire ses clients, dans la limite des services contractualisés avec obligation de moyens définis à l'article 1 des présentes.

### ARTICLE 13.

#### Obligations et responsabilité du Client :

Le Client a une obligation de loyauté avec l'Agence afin de lui permettre de le conseiller au mieux de ses intérêts.

Le Client a obligation d'être titulaire en son nom propre ou par délégation d'une assurance responsabilité civile ou responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Pour les prestations web, les informations transmises par Le Client avant la mise en ligne et diffusées sur un site Internet par Le Client après sa mise en ligne sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le client s'engage à fournir à l'Agence des données loyales, de qualité, conformes à la législation en vigueur. Le client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En cas de commandes émises par une Association ou organisme à plusieurs chefs décisionnaires, l'Agence recommande la restitution des consignes d'exécution avec une seule personne référante élue, et ce jusqu'à fin de la prestation.

### ARTICLE 14.

#### Assurances :

L'Agence est titulaire d'une assurance de : Responsabilité Civile Professionnelle.

### ARTICLE 15.

#### Responsabilités :

La responsabilité de chacune des parties est limitée aux engagements souscrits par elle au terme du contrat ; en conséquence, la responsabilité de l'Agence ne peut notamment pas être engagée en cas de préjudices directs ou indirects liés à l'intervention en dehors du contrat d'un ou plusieurs prestataires.

25 rue de l'Arquebuse  
51800 Sainte-Ménéhould

06 95 04 88 39  
contact@artandgraf.com  
artandgraf.com

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## AGENCE DE COMMUNICATION ART & GRAF' (A&G)

### ARTICLE 16.

#### Droit d'auteur :

La reproduction et la réédition des créations graphiques et identités visuelles de l'Agence sont soumises à la perception de droits d'auteur selon les lois 57-298 du 11 mars 1957, 85-600 du 3 juillet 1985 et de la décision du 23 février 1987 de la commission créée par cette loi sauf clause spécifique définie expressément dans le contrat ou le Cahier des charges.

En cas d'usage de documents imposés et fournis par le Client, et soumis à la perception de droits d'auteur et/ou d'autorisation de reproduction, le Client engage son entière responsabilité.

Il reconnaît avoir été informé par l'Agence Art and Graf' des obligations légales relatives aux Droits d'Auteur.

Le titulaire des droits est Art and Graf' qui a réalisé l'ensemble des créations graphiques et identités visuelles.

Les modifications ou interprétations d'une création graphique et identité visuelle ne peuvent en aucun cas être faites sans le consentement de l'Agence.

Néanmoins, dans certains cas, l'Agence peut accepter de céder ses droits d'auteur.

La cessation s'organise par le biais d'un contrat de cessation de droits conforme aux prescriptions de l'Article L 131 -3 du CPI selon laquelle chacun des droits cédés doit faire *"l'objet d'une mention distincte dans l'acte de cession et que le domaine d'exploitation des droits cédés soit délimité quant à son étendu et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée"*.

Les droits de reproduction sont calculés selon la méthode et le barème de l'ouvrage «Droits d'Auteurs et Publicité» publié par les organisations professionnelles d'Auteurs, avec le concours du Ministère de la Culture et de la Communication, en application de l'article 14 de la loi 85-60 du 3 juillet 1985.

Toutes utilisations frauduleuses ou contrefaçon sans l'accord écrit de l'Agence sera poursuivie et facturée à hauteur de 35 000€ TTC, sans pouvoir contester tant qu'Art and Graf' amènera les preuves numériques de cette utilisation.

L'Agence Art & Graf' est autorisée à appliquer ses crédits sur certains supports de communication réalisés de son choix, si le client s'y oppose, il doit le spécifier par écrit.

### ARTICLE 17.

#### Confidentialité / Droit d'accès :

L'Agence s'engage à ne pas céder, partager, ni divulguer les données personnelles, techniques ou stratégiques du Client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte ou au nom d'Art and Graf'.

#### Confidentialité Web :

L'Agence propose l'hébergement Web au Client, la redirection des boîtes mails privées sont rattachée à l'adresse : [hebergement@artandgraf.com](mailto:hebergement@artandgraf.com). L'Agence s'engage à garder la confidentialité de tous échanges issus de cette adresse. Son existence n'a d'aspect que technique.

### ARTICLE 18.

#### Travaux exceptionnels :

Les travaux demandés par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le présent devis et ses annexes feront l'objet d'un nouveau devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties avec la mention « Bon pour accord » sur le devis retourné signé. Lorsque, pour un même travail, le client requiert des projets d'autres graphistes ou organismes professionnels similaires à l'Agence, tous les participants doivent en être obligatoirement informés.

25 rue de l'Arquebuse  
51800 Sainte-Ménéhould

06 95 04 88 39  
[contact@artandgraf.com](mailto:contact@artandgraf.com)  
[artandgraf.com](http://artandgraf.com)

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## AGENCE DE COMMUNICATION ART & GRAF' (A&G)

Sont facturables en sus du devis initial : les modifications demandées en cours de réalisation, si celles-ci, non définies dans le cahier des charges, impliquent un remaniement de la création, la fourniture de matériaux, ou de prestations complémentaires (prises de vues, rédactions de textes, traductions,...) pouvant être utilisés dans les prestations, ainsi que les frais de déplacement dépassant ceux prévus dans le devis initial.

Suivant les cas, un autre versement pourra être demandé à l'acceptation du nouveau projet.

### ARTICLE 19.

#### Commandes forfaitaires :

Certaines prestations sont forfaitaires, les taux horaires ne s'appliquent donc pas comme indiqué dans l'annexe Grille Tarifaire de l'Agence. Cela peut être le cas pour la création d'une charte graphique, le Webdesign d'un site e-commerce/e-vitrine ou une prestation audiovisuelle. Le prix du forfait proposé inclut toutes modifications lorsque celles-ci correspondent au projet initial. Si le Client demande à sortir complètement du style artistique/graphique, l'Agence sera tenue de l'informer sur le changement tarifaire qu'il induit.

### ARTICLE 20.

#### Juridiction compétente / Droit applicable :

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par l'Agence et en vue de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente, et à défaut de résolution amiable, seul le tribunal de commerce de Châlons en Champagne est compétent.

Le droit français est seul applicable.

### ARTICLE 21.

#### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Le fournisseur conserve intégralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de ses projets, études, prototypes, maquettes et documents de toute nature, qui ne peuvent être communiqués, reproduits ou exécutés sans son autorisation écrite.

En cas de communication écrite, ils doivent lui être restitués à la première demande.

La technologie et le savoir-faire, brevetés ou non, incorporés dans les produits et prestations, ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux produits et prestations, restent la propriété exclusive du fournisseur. Seul est concédé au Client un droit d'usage des produits à titre non exclusif.

Les études très poussées, la préfabrication de prototypes demandés par un client qui ne donneraient pas suite à une commande, seront facturées au temps passé et matière employée.

Chaque partie s'engage à ne communiquer à l'autre que des documents et droits de propriété intellectuelle dont il a la pleine propriété ou la libre utilisation avec droit de les transmettre à un tiers.

25 rue de l'Arquebuse  
51800 Sainte-Ménéhould

06 95 04 88 39  
contact@artandgraf.com  
artandgraf.com

**Marie Guimard**  
**DIRECTRICE DE L'AGENCE ART & GRAF'**

# GRILLE TARIFAIRE

PRESTATIONS DE SERVICE	TARIF* À L'HEURE
PAO et CAO	40€
Conseil et stratégie de communication - Community Management	50€
Prise de vues photos	40€
Prise de vues vidéos	à partir de 60€
WebDesign	à partir de 50€
Programmation Web	à partir de 60€
Conseil Stratégie Marketing	à partir de 50€
Formation	à partir de 30€
Pose de signalétique	30€

---

\*Prix TTC - Taux TVA 20%